## **Black rot**

Le black rot est une maladie spécifique de la vigne, découverte en 1885 dans les vignobles français. Depuis quelques années la maladie est très discrète en Charentes.

### **Biologie**

#### Agent responsable

Un champignon, Guignardia bidwelli, se conservant sur les baies momifiées tombées à terre ou non récoltées.

#### Dissémination

Émission des ascospores après une faible pluie (3 à 5 mm) et une température supérieure ou égale à 9° C (vers le débourrement) et transport par le vent sur les jeunes organes verts à partir des premières feuilles étalées (stade 07).

#### **Contamination**

Pénétration et développement du mycélium issu de la germination des ascospores dans les tissus foliaires. Premiers symptômes après une période d'incubation d'au moins 10 jours.

#### Contaminations secondaires

Libération des organes de contamination par les pycnides après de faibles pluies.

#### Facteurs favorisants

Pluies printanières, vendange mécanique laissant les grappes infectées sur les souches, parcelles abandonnées source d'inoculum.

Les grappes sont très sensibles au black rot de la floraison à la véraison et plus particulièrement entre les stades nouaison et fermeture de la grappe.

## Symptômes et dégâts

#### Sur feuilles

- tache polygonale beige puis brun-rouge;
- liseré violacé ;
- pycnides : fructifications sous forme de pustules noires (2 à 4 jours après la formation de la tache).



Taches sur feuilles avec pycnides

Seule la présence de liseré et de pycnides permet d'identifier le black rot sans confusion possible.

#### Sur rameaux

- liseré violacé ;
- présence de pycnides.



Déaâts sur arappe

#### Sur grappes

- décoloration partielle marron et déformation de la baie (≪ coup de pouce »);
- les baies deviennent violettes, se dessèchent (momification);
- présence de pustules noires (pycnides).



Momification des baies

En l'absence de pycnides, il peut s'agir de rot brun (mildiou).

Les dégâts se concentrent essentiellement sur les grappes, avec des pertes de récolte parfois importantes et des incidences sur la qualité du raisin. Les grappes peuvent être attaquées en partie ou en totalité.

# Prophylaxie et méthodes de lutte

# Une prophylaxie indispensable à la diminution des sources d'inoculum

À la taille, éliminer tout reste de grappes.

- Lors de la taille, brûler les sarments attaqués issus des vignes contaminées.
- Le mode de conduite a également une influence vis-à-vis de la conservation du champignon à la parcelle. Par exemple, une taille mécanique avec repasse rapide est favorable à la maladie car il peut rester des grappes momifiées sur les bois conservés.

#### Quand commencer la protection?

#### En situation normale

(absence de symptômes l'année précédente)

En situation à risque (parcelles atteintes significativement l'année précédente)

#### Début de la protection

Apparition des premières taches

Lorsque ces 3 conditions sont réunies :

- les périthèces sont mûrs (suivre les bulletins BSV, VitiFlash);
- la vigne est au stade 06 (sortie des feuilles);
- une période de pluies est annoncée.

En situation à risque, s'assurer d'utiliser une matière active anti-mildiou ou anti-oïdium homologuée sur black rot.

Pour les vignobles sensibles ou en situation à risque, poursuivre la protection jusqu'à véraison.

# Une lutte chimique non spécifique

En début de saison, la lutte contre le black rot peut être associée à la lutte contre l'excoriose ou la nécrose bactérienne. Par la suite, elle est intégrée à la lutte contre l'oïdium ou le mildiou.

#### Viticulture biologique

Il n'existe pas de produit autorisé pour lutter contre le black rot en AB. C'est la synergie et les effets secondaires du soufre et du cuivre qui assurent la protection.

#### Quels produits utiliser?

Période d'application	Produits à utiliser
Post débourrement (lutte préventive)	Produits de contact (mancozèbe, métirame)
Floraison à fermeture de la grappe	IDM*: tétraconazole, tébuconazole Strobilurines*: azoxystrobine, pyraclostrobine, krésoxym- méthyl, trifloxystrobine
Fermeture à véraison (si symptômes)	Produits à base de dithiocarbamates** : mancozèbe, manèbe, métirame

- \* Pour les limites annuelles d'utilisation voir chapitre oïdium.
- \*\* Respecter les stades limites d'utilisation.